

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

---

**Marchés de collecte de déchets :  
de nouvelles prestations de collecte qui intègrent  
des exigences environnementales inédites**

**À partir du 9 mars, et pour une durée de 7 ans, les nouveaux marchés de collecte des déchets entrent dans leur phase opérationnelle. Si le périmètre géographique reste inchangé (Lyon, Villeurbanne, Bron, Vaulx-en-Velin, Tassin-la-Demi-Lune), ces nouveaux marchés intègrent des évolutions comme l'utilisation de véhicules électriques ou biogaz ou la collecte des cartons sur certains secteurs, etc. De nouvelles fréquences de collecte interviendront à partir du samedi 9 mars dans certaines communes concernées.**

Depuis 2019, la Métropole de Lyon a constaté une baisse de la quantité de déchets collectés dans le bac gris (ordures ménagères résiduelles) de près de 5% par habitant. Cette réduction est largement accompagnée par la collectivité qui développe de nombreux points de compost sur le territoire : 1 430 bornes, 26 000 composteurs individuels et 895 sites de compostage. Les Grands Lyonnais peuvent y déposer leurs déchets alimentaires qui, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, doivent être obligatoirement triés pour ne plus être incinérés. La Métropole se charge ensuite de collecter les bornes à compost et les composter.

Les nouveaux marchés de collecte de déchets ont été construits en cohérence avec le Schéma directeur déchets 2030 qui vise à terme une réduction de 25% de la production de déchets ménagers et assimilés par habitant. En plus de la collecte des déchets alimentaires sur tout le secteur, le ramassage des cartons sur certaines zones et une expérimentation d'une collecte d'encombrants sur rendez-vous sur la Presqu'île sont prévus dans le marché. Cette dernière débutera en septembre prochain.

Dans le cadre du marché, les prestataires retenus sont de véritables partenaires, engagés pour aller vers une réduction des déchets et un meilleur recyclage. Ils se sont notamment engagés à utiliser 100% de véhicules « propres » dont un minimum de 25 à 50% de véhicules électriques. Certaines prestations seront également effectuées en mode doux avec des vélos-bennes ou vélos-remorques pour les secteurs dit « apaisés » ou difficiles d'accès en véhicules. Le ramassage des « bornes à compost » s'effectuera deux à trois fois par semaine et le camion de collecte des ordures ménagères (bac gris) passera désormais une fois de moins sur les zones denses de Lyon 3, 6, 7, 8, et Vaulx-en-Velin, Bron et Villeurbanne. Pour les zones pavillonnaires, le camion de collecte des ordures ménagères (bac gris) passera désormais une fois par semaine uniquement. Ces changements de fréquence interviendront à partir de ce samedi 9 mars.

La collecte des déchets ménagers sur les autres communes de la Métropole continuera à être effectuée en régie par la Métropole de Lyon.

**Contact presse**

Léa Cordonier – Mail. [lcordonier@grandlyon.com](mailto:lcordonier@grandlyon.com) – Tél. 06 98 73 61 96